

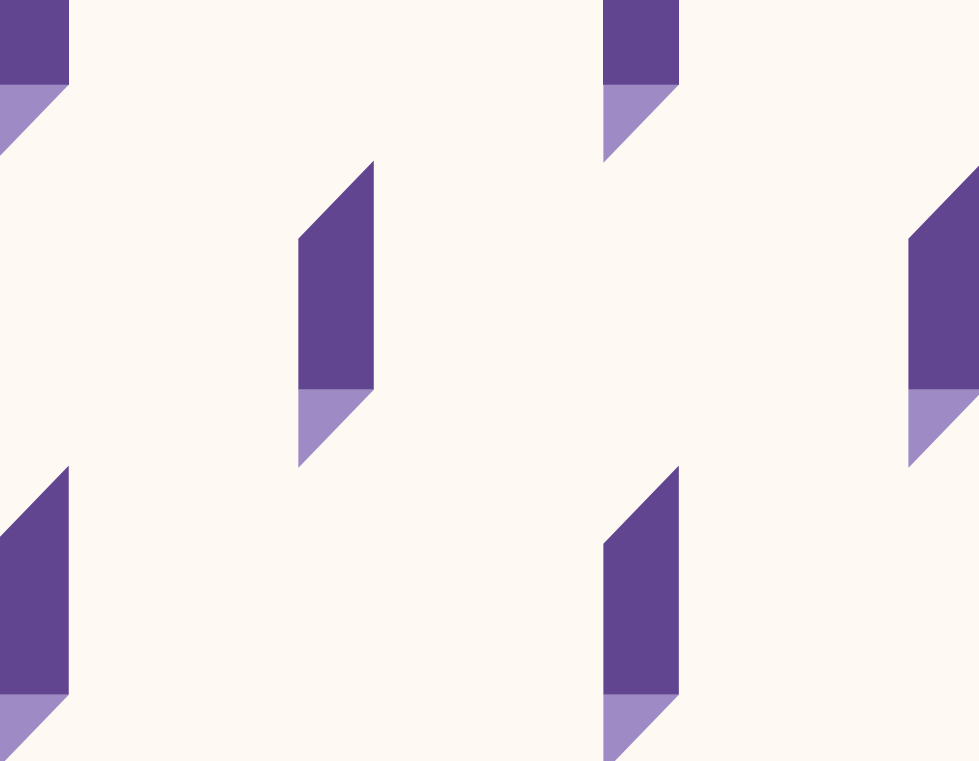


ESPACE
SAINT-MICHEL

UN CHOIX QUI VA DE SOI
pour établir sa place
d'affaires

CONCOURS ENTREPRENEURIAL 2019

GUIDE DE PARTICIPATION



ESPACE SAINT-MICHEL

UN CHOIX QUI VA DE SOI
pour établir sa place
d'affaires

LE CONCOURS

Pour sa 6^e édition, le Forum du développement économique de Saint-Michel bonifie son concours entrepreneurial **Espace Saint-Michel**. Cette année, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, de concert avec PME MTL Centre-Est et la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal, offrira un total de 60 000 \$ en bourses aux projets entrepreneuriaux pour le quartier de Saint-Michel récipiendaires du concours.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de la rue Jarry Est** et vise à soutenir financièrement des entreprises créatives et génératrices d'emplois dont les promoteurs font le choix de s'installer dans le quartier de Saint-Michel. Il cible des entrepreneurs qui se démarquent par une offre de produits et de services distinctive et innovante. L'objectif premier est ainsi de contribuer à la revitalisation économique du quartier à travers la création d'emplois locaux.

La **date limite** pour présenter son projet d'entreprise est le **25 octobre 2019, à midi**. La remise des bourses aux lauréats aura lieu le 8 novembre 2019.

LES BOURSES

Un montant de 60 000 \$ en bourses – allant de 10 000 à 25 000 \$ – sera remis afin d'encourager la création d'autant de projets d'entreprises prometteurs désireux de s'implanter dans le quartier, en particulier dans le secteur du PPU Jarry Est.

L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et PME MTL Centre-Est offriront un accompagnement à tous les candidats qui déposeront un dossier. Aussi, un soutien spécifique sera accordé aux lauréats pour la recherche de locaux et de financement.



ESPACE SAINT-MICHEL

LE SECTEUR VISÉ par le présent concours entrepreneurial est celui du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de la rue Jarry Est. Ce PPU s'applique, d'une part, au territoire de la rue Jarry Est situé entre la rue D'Iberville et le boulevard Pie-IX et, d'autre part, au secteur délimité par la 13^e Avenue et la 20^e Avenue, entre la rue Jarry Est au nord et le boulevard Crémazie Est au sud.

LE SECTEUR VISÉ

Plusieurs facteurs d'attraction militent pour l'implantation d'une entreprise dans ce secteur qui :

- offre une grande accessibilité grâce aux nombreux axes de circulation routière qui sillonnent le secteur;
- profite d'un lien rapide vers le centre-ville de Montréal et ses quartiers centraux;
- dispose de terrains et de bâtiments de superficies variées;
- est un pôle culturel et industriel qui regroupe des entreprises et des organismes jouissant d'une solide réputation internationale, tant pour leurs infrastructures que leurs activités;
- se trouve à proximité du Complexe environnemental de Saint-Michel qui abrite le parc Frédéric-Back destiné à devenir un des grands parcs montréalais.

D'ailleurs, plusieurs entreprises dynamiques œuvrant dans les domaines industriels et de la distribution – dont certaines sont d'envergures nationale et internationale – s'y sont installées pour profiter des avantages offerts par cette zone d'activité économique.

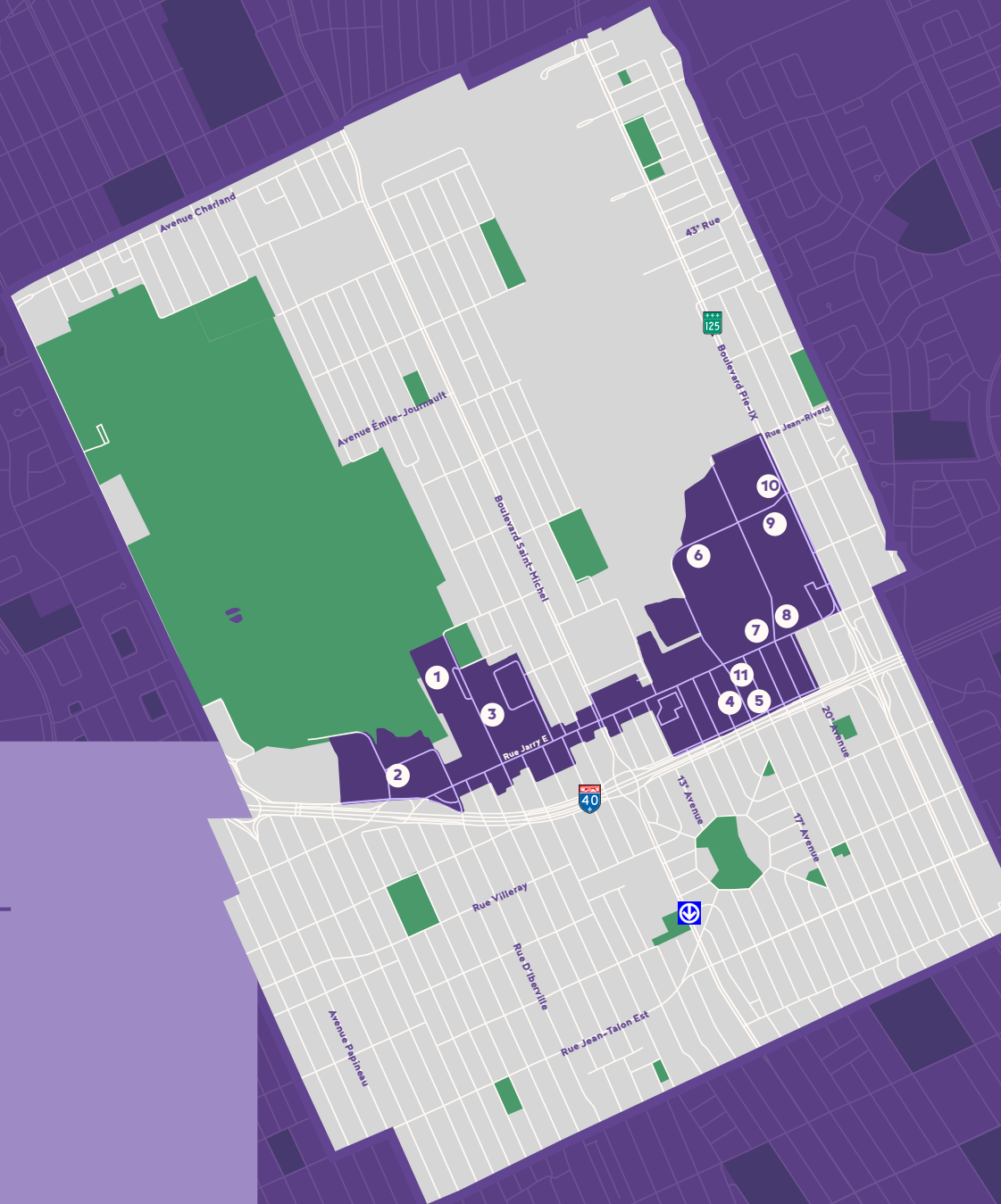
La Cité des arts du cirque, qui fait partie de ce secteur détaillé de planification, constitue par ailleurs un véritable carrefour de formation, de création, de production et de diffusion des arts circassiens. On y note la présence d'entreprises et d'institutions de réputation internationale telles que le Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque.

Les entreprises recherchées dans le cadre de ce concours devront idéalement s'établir dans les limites du territoire du PPU Jarry Est. Toutefois, les projets d'entreprises visant à s'installer dans le quartier de Saint-Michel en dehors de cette zone seront également acceptés.

ESPACE SAINT-MICHEL

ILS ONT CHOISI LE SECTEUR VISÉ

1. Cirque du Soleil
2. TOHU
3. École nationale de cirque
4. SPIN Jeux et Activations
5. Défi 3737
6. Keurig Canada
7. Aliments Kim Phat
8. Groupe Deschênes
9. Belron Canada
10. McKesson Canada
11. Addison Électronique



LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Au moment du dépôt de la candidature, ne pas être locataire ou propriétaire du local visé par la demande;
- Démarrer un projet d'affaires légalement constitué — entreprise individuelle, société par actions, coopérative ou organisme à but non lucratif (OBNL) — au plus tard le 31 octobre 2020;
- Démarrer un projet d'affaires dans les limites du territoire ciblé par le concours;
- S'engager à occuper le local ou le bâtiment visé par la demande durant une période minimale de 24 mois.

LE PROCESSUS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les participants doivent soumettre leur formulaire d'inscription ainsi que les documents requis en ligne. Pour l'analyse de la candidature, un plan d'affaires comprenant des prévisions financières, les exercices financiers récents pour les entreprises déjà en activité, le curriculum vitae des entrepreneurs et tout autre document jugé utile à la compréhension du projet ou à son évaluation doivent être soumis au plus tard le **25 octobre 2019 à midi**.

Des séances d'information et des ateliers de formation sur le démarrage d'entreprises sont offerts par PME MTL durant la période de mise en candidature. Ces ateliers sont facultatifs. Il suffit de choisir le sujet et de s'inscrire.

Les finalistes retenus par le comité de sélection seront invités à présenter leur projet d'affaires devant un jury dans le cadre du **Forum du développement économique de Saint-Michel** au cours duquel aura lieu la remise des prix aux lauréats. L'événement a lieu le 8 novembre 2019.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES LAURÉATS

La sélection des finalistes sera effectuée par un jury formé de représentants de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, de PME MTL Centre-Est et de la communauté des affaires de Saint-Michel. Les dossiers reçus seront analysés selon la grille d'évaluation suivante :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	FACTEURS DE PONDÉRATION
Solidité du plan d'affaires, analyse du marché et prévisions financières	30%
Localisation du projet sur le territoire du PPU Jarry Est	20%
Mesure afin de favoriser l'embauche locale	20%
Solidité du profil entrepreneurial	20%
Adéquation du projet au local ou bâtiment visé (mention d'une estimation de la superficie nécessaire au projet obligatoire dans le dossier de candidature)	5%
Mesures de développement durable	5%
TOTAL	100%

LES CONDITIONS D'OCTROI DES BOURSES

Après l'annonce des lauréats, une convention sera signée entre le promoteur et PME MTL Centre-Est. Afin d'obtenir la bourse et préalablement au déboursement de celle-ci, l'entrepreneur devra :

- compléter la signature d'un bail commercial cohérent avec la superficie nécessaire au projet, dans le cas d'une location pour un espace ou un bâtiment situé dans le territoire visé par le concours au plus tard le 31 octobre 2020;
- avoir démarré ses activités au plus tard le 31 décembre 2020 dans le local visé. Si les activités ne sont pas débutées à cette date, la bourse ne sera pas remise;
- détenir le certificat d'occupation requis par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension ainsi que tous les permis nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Si l'entreprise récipiendaire cesse ses activités ou les transfère hors du territoire visé au cours d'une période de 24 mois après avoir démarré ses activités, la bourse devra être remboursée au prorata du nombre de mois restants.

LES DATES À RETENIR

11 octobre 2019, à midi

Date limite pour soumettre le formulaire d'inscription annonçant l'intention de soumettre une candidature complète d'ici la date limite de dépôt

Août - septembre - octobre (dates variées)

Divers ateliers en lien avec la préparation au concours entrepreneurial
PME MTL Centre-Est
6224, rue Saint-Hubert
Inscription >>>

25 octobre 2019, à midi

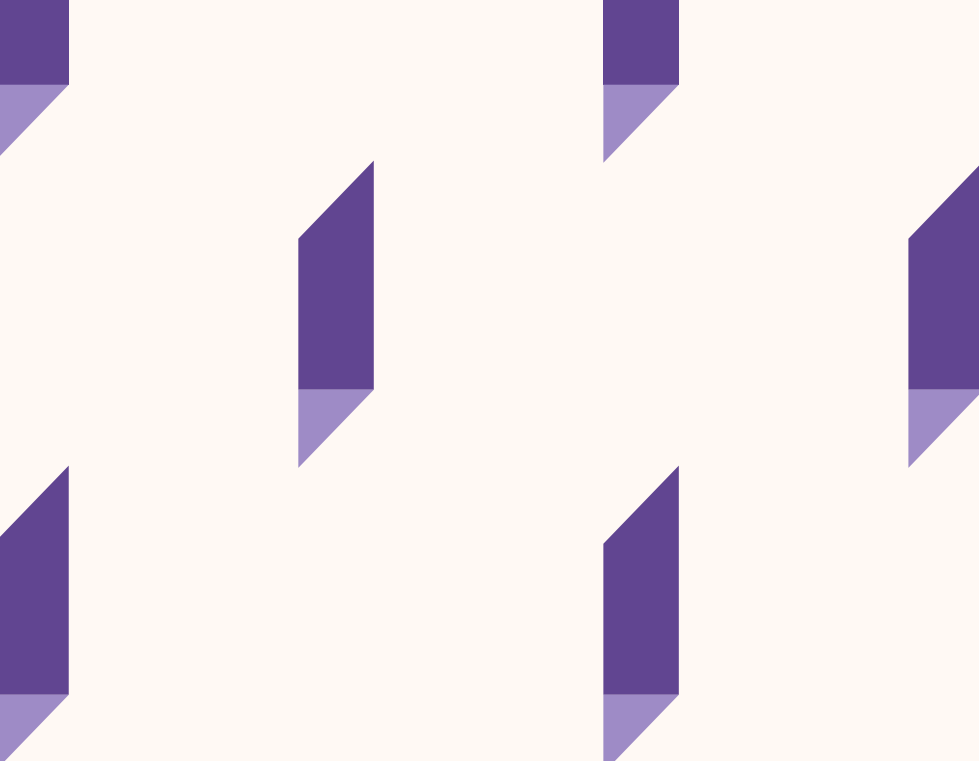
Date limite pour remettre le dossier de candidature complet en ligne

30 octobre 2019

Sélection des finalistes par le comité de sélection

8 novembre 2019, de 8 h à 12 h

Présentation des finalistes devant un jury et sélection des lauréats lors du Forum de développement économique de Saint-Michel
TOHU
2345, rue Jarry Est



ESPACE SAINT-MICHEL

UN CHOIX QUI VA DE SOI
pour établir sa place
d'affaires

LES PERSONNES-RESSOURCES

Pour toute question concernant le concours **Espace Saint-Michel**, la recherche de locaux commerciaux ou industriels, la réglementation et les permis nécessaires à l'ouverture d'un établissement d'affaires dans le quartier de Saint-Michel :

Ville de Montréal

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Christiane Richard

Commissaire au développement économique

514 868-3511 | christiane.richard@ville.montreal.qc.ca

Pour toute question concernant le plan d'affaires ou le démarrage d'une entreprise :

PME MTL Centre-Est

Sarah Dahmani

Directrice des communications

514 723-0030, poste 250 | sdahmani@pmemtl.com

VILLE.MONTREAL.QC.CA/ESPACEVSP